



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 26 janvier 2023

Résolution de M. Oleg Gafner du 14 décembre 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Oleg Gafner et consorts : « Lex Netflix : quelles garanties pour l'audiovisuel lausannois ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 14 décembre 2021, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Oleg Gafner : « Lex Netflix : quelles garanties pour l'audiovisuel lausannois ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive son engagement en faveur de la création, la production, la diffusion et la réalisation audiovisuelle a minima en pérennisant les structures et soutiens actuels, mais également en répondant aux besoins des professionnels de la branche notamment par la mise à disposition de surfaces locatives administratives ».

Réponse de la Municipalité

La politique de la Municipalité en matière de soutien au secteur du cinéma et de l'audiovisuel s'illustre notamment par les projets ambitieux portés en faveur de la diffusion du cinéma, identifiée par les milieux professionnels comme un grand enjeu pour le futur. D'importants projets sont ainsi en cours de réalisation, tels que la rénovation du cinéma Capitole et la réaffectation de la salle du Cinématographe au Casino de Montbenon, notamment au bénéfice des actrices et acteurs professionnels de la branche.

La Municipalité prévoit un renforcement de son engagement financier en lien avec la concrétisation de la nouvelle Maison du cinéma au Capitole. Elle n'envisage par ailleurs pas de réduire l'enveloppe des subventions en lien avec les soutiens réguliers octroyés par la Ville à la Cinémathèque suisse, à trois cinémas indépendants ainsi qu'à huit festivals programmant du cinéma.

Selon la loi sur le cinéma du 14 décembre 2001, le financement de la création et de la production audiovisuelle repose sur trois piliers : l'Office fédéral de la culture, le Pacte de

l'Audiovisuel avec la SSR-SRG, et les aides régionales telles que la Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum).

Porté collectivement par les cantons romands, Cinéforum mutualise les moyens financiers et centralise les formats de soutien à la production cinématographique pour la partie francophone de la Suisse. La Ville de Lausanne participe marginalement au financement de Cinéforum. Elle demeure aujourd'hui avec Neuchâtel la seule ville à formellement apporter un soutien financier régulier. Il n'est dès lors pas prévu que la Ville augmente son soutien à cette fondation.

A ce jour, les demandes exprimées à la Ville par des structures professionnelles du domaine du cinéma et de l'audiovisuel pour la mise à disposition de surfaces locatives restent extrêmement rares. Si un manque significatif dans le domaine venait à être identifié, la Municipalité étudiera les moyens nécessaires pour y remédier.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

